

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE MONT-SAINT-AIGNAN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760451100014

POSTE COMPTABLE : DEVILLE LES ROUEN

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL 2021 (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	34
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	35
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	37
A5 - Etalement des provisions	38
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	39
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	40
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	42
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	43
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	44
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	45
A8 - Etat des charges transférées	46
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	47

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	49
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	53
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	54
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	56
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	57
B1.6 - Etat des engagements reçus	58
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	59
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	62
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	63
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	64

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	65
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	69
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	70
C3.2 - Liste des établissements publics créés	71
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	72
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	73

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	74
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE MONT-SAINT-AIGNAN BUDGET PRINCIPAL 2021	BP 2021
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	19635
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	412
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		1159,69	1195,26

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1019,56	1087
2	Produit des impositions directes/population	647,97	574
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1038,42	1284
4	Dépenses d'équipement brut/population	277,23	310
5	Encours de dette/population	732,33	886
6	DGF/population	128,44	176
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	59,61%	59,40%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	103,67%	91,60%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	26,70%	24,10%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	70,52%	69%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

4581
4582

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	26 327 777,00	20 453 370,20

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 874 406,80

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	26 327 777,00	26 327 777,00
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 897 030,87	3 194 084,91

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 361 829,13	661 023,82
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 403 751,27

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	8 258 860,00	8 258 860,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	34 586 637,00	34 586 637,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 511 199,00	0,00	6 525 262,00	6 525 262,00	6 525 262,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 710 165,00	0,00	11 933 375,00	11 933 375,00	11 933 375,00
014	Atténuations de produits	718 636,00	0,00	631 486,00	631 486,00	631 486,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000 268,00	0,00	2 135 402,00	2 135 402,00	2 135 402,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		18 940 268,00	0,00	21 225 525,00	21 225 525,00	21 225 525,00
66	Charges financières	293 645,00	0,00	342 947,00	342 947,00	342 947,00
67	Charges exceptionnelles	162 200,00	0,00	1 327 270,00	1 327 250,00	1 327 250,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
022	Dépenses imprévues	2 869 438,19		1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 365 551,19	0,00	24 645 742,00	24 645 722,00	24 645 722,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	852 124,00		865 698,00	865 698,00	865 698,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	761 142,00		816 357,00	816 357,00	816 357,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 613 266,00		1 682 055,00	1 682 055,00	1 682 055,00
TOTAL		23 978 817,19	0,00	26 327 797,00	26 327 777,00	26 327 777,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 327 777,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	58 912,00	0,00	87 900,00	87 900,00	87 900,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 261 101,00	0,00	1 506 753,00	1 506 753,00	1 506 753,00
73	Impôts et taxes	13 986 996,00	0,00	14 855 734,00	14 855 734,00	14 855 734,00
74	Dotations et participations	4 230 481,00	0,00	3 761 596,00	3 761 596,00	3 761 596,00
75	Autres produits de gestion courante	152 952,00	0,00	137 212,00	137 212,00	137 212,00
Total des recettes de gestion courante		19 690 442,00	0,00	20 349 195,00	20 349 195,00	20 349 195,00
76	Produits financiers	39 707,00	0,00	33 675,20	33 675,20	33 675,20
77	Produits exceptionnels	62 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 792 649,00	0,00	20 389 370,20	20 389 370,20	20 389 370,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	65 000,00		64 000,00	64 000,00	64 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		65 000,00		64 000,00	64 000,00	64 000,00
TOTAL		19 857 649,00	0,00	20 453 370,20	20 453 370,20	20 453 370,20

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 874 406,80
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 327 777,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 618 055,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 287 304,00	260 699,20	315 808,00	315 808,00	576 507,20
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	20 802,14	0,00	0,00	20 802,14
21	Immobilisations corporelles	3 659 835,21	526 159,17	4 867 590,00	4 867 590,00	5 393 749,17
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 223 000,00	439 183,62	260 000,00	260 000,00	699 183,62
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 175 139,21	1 246 844,13	5 443 398,00	5 443 398,00	6 690 242,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	5 000,87	5 000,87	5 000,87
13	Subventions d'investissement	0,00	114 985,00	6 000,00	6 000,00	120 985,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 196 100,00	0,00	1 118 632,00	1 118 632,00	1 118 632,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 196 100,00	114 985,00	1 129 632,87	1 129 632,87	1 244 617,87
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 371 239,21	1 361 829,13	6 633 030,87	6 633 030,87	7 994 860,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	65 000,00		64 000,00	64 000,00	64 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	265 000,00		264 000,00	264 000,00	264 000,00
	TOTAL	7 636 239,21	1 361 829,13	6 897 030,87	6 897 030,87	8 258 860,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 258 860,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	370 951,00	661 023,82	588 943,00	588 943,00	1 249 966,82
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	370 951,00	661 023,82	588 943,00	588 943,00	1 249 966,82
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 203 733,00	0,00	355 278,91	355 278,91	355 278,91
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	134 058,00	0,00	131 808,00	131 808,00	131 808,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	56 665,00	0,00	206 000,00	206 000,00	206 000,00
	Total des recettes financières	1 394 456,00	0,00	693 086,91	693 086,91	693 086,91
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 765 407,00	661 023,82	1 312 029,91	1 312 029,91	1 973 053,73
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	852 124,00		865 698,00	865 698,00	865 698,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	761 142,00		816 357,00	816 357,00	816 357,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 813 266,00		1 882 055,00	1 882 055,00	1 882 055,00

VILLE DE MONT-SAINT-AIGNAN - BUDGET PRINCIPAL 2021 - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		3 578 673,00	661 023,82	3 194 084,91	3 194 084,91	3 855 108,73

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 403 751,27
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 258 860,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 618 055,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 525 262,00		6 525 262,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 933 375,00		11 933 375,00
014	Atténuations de produits	631 486,00		631 486,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 135 402,00		2 135 402,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	342 947,00	0,00	342 947,00
67	Charges exceptionnelles	1 327 250,00	0,00	1 327 250,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	100 000,00	816 357,00	916 357,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 650 000,00		1 650 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		865 698,00	865 698,00
Dépenses de fonctionnement – Total		24 645 722,00	1 682 055,00	26 327 777,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 327 777,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,87	0,00	5 000,87
13	Subventions d'investissement	120 985,00	25 000,00	145 985,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 118 632,00	0,00	1 118 632,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	576 507,20	0,00	576 507,20
204	Subventions d'équipement versées	20 802,14	0,00	20 802,14
21	Immobilisations corporelles (6)	5 393 749,17	39 000,00	5 432 749,17
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	699 183,62	200 000,00	899 183,62
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	60 000,00	0,00	60 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 994 860,00	264 000,00	8 258 860,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 258 860,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	87 900,00		87 900,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 506 753,00		1 506 753,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		39 000,00	39 000,00
73	Impôts et taxes	14 855 734,00		14 855 734,00
74	Dotations et participations	3 761 596,00		3 761 596,00
75	Autres produits de gestion courante	137 212,00	0,00	137 212,00
76	Produits financiers	33 675,20	0,00	33 675,20
77	Produits exceptionnels	6 500,00	25 000,00	31 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		20 389 370,20	64 000,00	20 453 370,20

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	5 874 406,80
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 327 777,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	355 278,91	0,00	355 278,91
13	Subventions d'investissement	1 249 966,82	0,00	1 249 966,82
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	200 000,00	200 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	131 808,00	0,00	131 808,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		734 337,00	734 337,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	30 000,00	0,00	30 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		82 020,00	82 020,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		865 698,00	865 698,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	206 000,00		206 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 973 053,73	1 882 055,00	3 855 108,73

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	4 403 751,27
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 258 860,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 511 199,00	6 525 262,00	6 525 262,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	25 930,00	27 180,00	27 180,00
60611	Eau et assainissement	161 571,00	119 090,00	119 090,00
60612	Energie - Electricité	264 147,00	289 000,00	289 000,00
60613	Chauffage urbain	170 900,00	180 200,00	180 200,00
60621	Combustibles	153 133,00	149 960,00	149 960,00
60622	Carburants	50 000,00	45 667,00	45 667,00
60623	Alimentation	253 324,00	333 714,00	333 714,00
60628	Autres fournitures non stockées	44 688,00	6 484,00	6 484,00
60631	Fournitures d'entretien	56 850,00	56 300,00	56 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	116 182,00	123 274,00	123 274,00
60633	Fournitures de voirie	7 200,00	6 000,00	6 000,00
60636	Vêtements de travail	48 147,00	38 000,00	38 000,00
6064	Fournitures administratives	35 025,00	30 660,00	30 660,00
6067	Fournitures scolaires	41 274,00	43 196,00	43 196,00
6068	Autres matières et fournitures	242 255,00	254 568,00	254 568,00
611	Contrats de prestations de services	581 491,00	589 350,00	589 350,00
6122	Crédit-bail mobilier	13 350,00	19 630,00	19 630,00
6132	Locations immobilières	47 140,00	44 440,00	44 440,00
6135	Locations mobilières	133 502,00	156 875,00	156 875,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 160,00	3 460,00	3 460,00
61521	Entretien terrains	7 500,00	27 500,00	27 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	326 315,00	318 138,00	318 138,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 900,00	1 900,00	1 900,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	2 000,00	2 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	38 000,00	39 000,00	39 000,00
61524	Entretien bois et forêts	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	34 050,00	36 550,00	36 550,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	34 750,00	30 570,00	30 570,00
6156	Maintenance	167 849,00	203 073,00	203 073,00
6161	Multirisques	58 000,00	60 000,00	60 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	3 000,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	86 800,00	53 800,00	53 800,00
6182	Documentation générale et technique	22 301,50	25 869,00	25 869,00
6184	Versements à des organismes de formation	60 000,00	63 000,00	63 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	100,00	100,00	100,00
6188	Autres frais divers	274 156,00	63 960,00	63 960,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	6 747,00	4 200,00	4 200,00
6226	Honoraires	113 103,00	103 180,00	103 180,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6228	Divers	2 087,00	1 950,00	1 950,00
6231	Annonces et insertions	11 200,00	23 700,00	23 700,00
6232	Fêtes et cérémonies	39 000,00	41 800,00	41 800,00
6236	Catalogues et imprimés	16 270,00	18 070,00	18 070,00
6237	Publications	28 100,00	28 800,00	28 800,00
6238	Divers	83 867,00	94 267,00	94 267,00
6241	Transports de biens	2 890,00	2 900,00	2 900,00
6247	Transports collectifs	29 970,00	96 331,00	96 331,00
6248	Divers	450,00	450,00	450,00
6251	Voyages et déplacements	4 468,00	4 468,00	4 468,00
6255	Frais de déménagement	400,00	400,00	400,00
6261	Frais d'affranchissement	54 000,00	55 000,00	55 000,00
6262	Frais de télécommunications	82 643,00	109 726,00	109 726,00
627	Services bancaires et assimilés	3 750,00	3 850,00	3 850,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 833,00	28 483,00	28 483,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	13 185,00	15 700,00	15 700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	77 340,00	54 700,00	54 700,00
6288	Autres services extérieurs	234 943,50	2 260 572,00	2 260 572,00
63512	Taxes foncières	48 000,00	45 000,00	45 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	300,00	300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	23 962,00	23 907,00	23 907,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 710 165,00	11 933 375,00	11 933 375,00
6218	Autre personnel extérieur	480,00	480,14	480,14
6331	Versement mobilité	132 168,00	132 662,47	132 662,47
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	112 160,00	81 082,67	81 082,67
64111	Rémunération principale titulaires	5 084 975,00	5 094 983,47	5 094 983,47
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	142 235,00	154 290,69	154 290,69
64118	Autres indemnités titulaires	1 105 551,00	1 113 933,11	1 113 933,11
64131	Rémunérations non tit.	1 837 625,00	1 915 879,69	1 915 879,69

VILLE DE MONT-SAINT-AIGNAN - BUDGET PRINCIPAL 2021 - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	17 100,82	17 100,82
6417	Rémunérations des apprentis	13 332,00	24 625,08	24 625,08
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 273 993,00	1 325 631,15	1 325 631,15
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 690 199,00	1 759 017,76	1 759 017,76
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	78 942,00	67 003,25	67 003,25
6455	Cotisations pour assurance du personnel	94 381,00	94 381,00	94 381,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	61 684,00	64 500,00	64 500,00
6471	Prestat° versées pour le compte du FNAL.	33 647,00	39 003,70	39 003,70
6475	Médecine du travail, pharmacie	34 800,00	34 800,00	34 800,00
6488	Autres charges	13 993,00	14 000,00	14 000,00
014	Atténuations de produits	718 636,00	631 486,00	631 486,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	10 000,00	10 000,00	10 000,00
739211	Attributions de compensation	681 725,00	594 575,00	594 575,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	26 911,00	26 911,00	26 911,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000 268,00	2 135 402,00	2 135 402,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	410 000,00	495 780,00	495 780,00
6531	Indemnités	174 447,00	173 351,00	173 351,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	16 878,00	15 185,52	15 185,52
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	11 423,00	11 250,48	11 250,48
6535	Formation	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6542	Créances éteintes	6 000,00	7 000,00	7 000,00
65548	Autres contributions	200 000,00	100 000,00	100 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	277 740,00	283 335,00	283 335,00
657362	Subv. fonct. CCAS	616 000,00	746 000,00	746 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	279 280,00	295 000,00	295 000,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		18 940 268,00	21 225 525,00	21 225 525,00
66	Charges financières (b)	293 645,00	342 947,00	342 947,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	275 435,00	249 640,00	249 640,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-6 790,00	-6 693,00	-6 693,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	25 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	162 200,00	1 327 270,00	1 327 250,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6714	Bourses et prix	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	136 500,00	1 311 657,00	1 311 637,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	4 913,00	4 913,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 500,00	5 500,00	5 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	100 000,00	100 000,00	100 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	2 869 438,19	1 650 000,00	1 650 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		22 365 551,19	24 645 742,00	24 645 722,00
023	Virement à la section d'investissement	852 124,00	865 698,00	865 698,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	761 142,00	816 357,00	816 357,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	691 000,00	734 337,00	734 337,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	0,00	0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	70 142,00	82 020,00	82 020,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 613 266,00	1 682 055,00	1 682 055,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 613 266,00	1 682 055,00	1 682 055,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		23 978 817,19	26 327 797,00	26 327 777,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 327 777,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	90 666,26
Montant des ICNE de l'exercice N-1	97 359,26
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-6 693,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	58 912,00	87 900,00	87 900,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	58 912,00	87 900,00	87 900,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 261 101,00	1 506 753,00	1 506 753,00
7013	Ventes de produits résiduels	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	32 390,00	24 612,00	24 612,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	36 836,00	30 000,00	30 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	179 062,00	204 650,00	204 650,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	3 600,00	3 600,00
7066	Redevances services à caractère social	345 053,00	426 748,00	426 748,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	614 160,00	757 893,00	757 893,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	8 000,00	14 400,00	14 400,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	7 500,00	7 000,00	7 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	7 500,00	7 500,00	7 500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	600,00	350,00	350,00
73	Impôts et taxes	13 986 996,00	14 855 734,00	14 855 734,00
73111	Impôts directs locaux	12 135 749,00	12 722 952,00	12 722 952,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	422 635,00	351 519,00	351 519,00
73221	FNGIR	672,00	676,00	676,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	295 935,00	304 587,00	304 587,00
7336	Droits de place	14 000,00	21 000,00	21 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	326 005,00	350 000,00	350 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	92 000,00	55 000,00	55 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	700 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
74	Dotations et participations	4 230 481,00	3 761 596,00	3 761 596,00
7411	Dotation forfaitaire	1 785 408,00	1 773 858,00	1 773 858,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	652 139,00	693 721,00	693 721,00
74127	Dotation nationale de péréquation	54 147,00	54 255,00	54 255,00
744	FCTVA	25 000,00	25 000,00	25 000,00
74718	Autres participations Etat	62 191,00	38 510,00	38 510,00
7473	Participat° Départements	18 228,00	18 000,00	18 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	32 940,00	28 900,00	28 900,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	1 360,00	1 360,00
74751	Participat° GFP de rattachement	6 337,00	15 393,00	15 393,00
7478	Participat° Autres organismes	1 206 100,00	963 384,00	963 384,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	125 623,00	125 610,00	125 610,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	7 136,00	8 021,00	8 021,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	239 490,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	3 612,00	3 454,00	3 454,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	12 130,00	12 130,00
75	Autres produits de gestion courante	152 952,00	137 212,00	137 212,00
752	Revenus des immeubles	41 270,00	46 401,00	46 401,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	111 682,00	90 811,00	90 811,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		19 690 442,00	20 349 195,00	20 349 195,00
76	Produits financiers (b)	39 707,00	33 675,20	33 675,20
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	35 811,00	29 779,20	29 779,20
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	3 896,00	3 896,00	3 896,00
77	Produits exceptionnels (c)	62 500,00	6 500,00	6 500,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	3 500,00	3 500,00	3 500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	20 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	12 000,00	3 000,00	3 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	27 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		19 792 649,00	20 389 370,20	20 389 370,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	65 000,00	64 000,00	64 000,00
722	Immobilisations corporelles	40 000,00	39 000,00	39 000,00
777	Quote-part subv invest transf opte résul	25 000,00	25 000,00	25 000,00
791	Transferts charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		65 000,00	64 000,00	64 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		19 857 649,00	20 453 370,20	20 453 370,20

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	5 874 406,80
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 327 777,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 287 304,00	315 808,00	315 808,00
2031	Frais d'études	1 212 610,00	295 700,00	295 700,00
2033	Frais d'insertion	3 996,00	5 108,00	5 108,00
2051	Concessions, droits similaires	70 698,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	5 000,00	0,00	0,00
2041513	GFP rat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
20423	Privé : Projet infrastructure	5 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 659 835,21	4 867 590,00	4 867 590,00
2111	Terrains nus	192 500,00	60 000,00	60 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	10 000,00	10 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	80 000,00	80 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	208 500,00	261 500,00	261 500,00
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	65 000,00	60 000,00	60 000,00
21316	Equipements du cimetière	30 000,00	10 000,00	10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	182 680,00	158 000,00	158 000,00
2135	Installations générales, agencements	313 310,00	330 100,00	330 100,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	5 000,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	30 000,00	30 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	12 500,00	12 500,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	49 500,00	33 700,00	33 700,00
2182	Matériel de transport	30 000,00	72 000,00	72 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	88 920,00	76 851,00	76 851,00
2184	Mobilier	27 336,00	73 691,00	73 691,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 467 089,21	3 599 248,00	3 599 248,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 223 000,00	260 000,00	260 000,00
2313	Constructions	1 223 000,00	260 000,00	260 000,00
Total des dépenses d'équipement		6 175 139,21	5 443 398,00	5 443 398,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	5 000,87	5 000,87
10226	Taxe d'aménagement	0,00	5 000,87	5 000,87
13	Subventions d'investissement	0,00	6 000,00	6 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	6 000,00	6 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 196 100,00	1 118 632,00	1 118 632,00
1641	Emprunts en euros	1 194 100,00	1 109 921,00	1 109 921,00
16871	Dettes - Etat et établissements nationaux	2 000,00	8 711,00	8 711,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 196 100,00	1 129 632,87	1 129 632,87
458101	ECOLE MATERNELLE BERTHELOT (6)	0,00	0,00	0,00
458102	COMPLEMENT CROIX VAUBOIS (6)	0,00	0,00	0,00
458103	PARKING BRIDGE (6)	0,00	60 000,00	60 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 371 239,21	6 633 030,87	6 633 030,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	65 000,00	64 000,00	64 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	25 000,00	25 000,00	25 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	25 000,00	25 000,00	25 000,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	40 000,00	39 000,00	39 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	40 000,00	39 000,00	39 000,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONT-SAINT-AIGNAN - BUDGET PRINCIPAL 2021 - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		265 000,00	264 000,00	264 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 636 239,21	6 897 030,87	6 897 030,87

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 361 829,13
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 258 860,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	370 951,00	588 943,00	588 943,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	68 123,00	13 333,00	13 333,00
1312	Subv. transf. Régions	87 465,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	23 125,00	23 750,00	23 750,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	57 834,00	78 500,00	78 500,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	58 154,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	16 250,00	97 688,00	97 688,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	60 000,00	85 834,00	85 834,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	71 875,00	71 875,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	29 375,00	29 375,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	73 334,00	73 334,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	115 254,00	115 254,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		370 951,00	588 943,00	588 943,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 203 733,00	355 278,91	355 278,91
10222	FCTVA	1 203 733,00	355 278,91	355 278,91
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	134 058,00	131 808,00	131 808,00
276351	Créance GFP de rattachement	134 058,00	131 808,00	131 808,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	56 665,00	206 000,00	206 000,00
Total des recettes financières		1 394 456,00	693 086,91	693 086,91
458201	ECOLE MATERNELLE BERTHELOT (5)	0,00	0,00	0,00
458202	COMBLEMENT CROIX VAUBOIS (5)	0,00	0,00	0,00
458203	PARKING BRIDGE (5)	0,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 765 407,00	1 312 029,91	1 312 029,91
021	Virement de la sect° de fonctionnement	852 124,00	865 698,00	865 698,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	761 142,00	816 357,00	816 357,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
28041513	GFP rat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONT-SAINT-AIGNAN - BUDGET PRINCIPAL 2021 - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28188	Autres immo. corporelles	691 000,00	734 337,00	734 337,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	0,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	70 142,00	82 020,00	82 020,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 613 266,00	1 682 055,00	1 682 055,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	200 000,00	200 000,00	200 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 813 266,00	1 882 055,00	1 882 055,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 578 673,00	3 194 084,91	3 194 084,91

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	661 023,82
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 403 751,27
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 258 860,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					19 109 425,74									
1641 Emprunts en euros (total)					19 109 425,74									
00907	DEXIA CL	23/12/2005	30/12/2005	01/04/2006	1 290 000,00	C	Taux fixe annulable à 3.37 % (exerçable à partir du 01/01/2013)	3,370	3,410	EUR	T	P	O	A-1
20112	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2011	01/04/2012	01/07/2012	700 000,00	V	LEP + 1.35	4,100	4,100	EUR	T	C	O	A-1
20131	CAISSE D'EPARGNE	02/09/2013	31/12/2013	31/03/2014	900 000,00	V	Euribor 3M + 1.69	1,980	2,030	EUR	T	C	O	A-1
20132	CAISSE D'EPARGNE	02/09/2013	02/01/2014	02/04/2014	600 000,00	V	Euribor 3M + 1.69	1,980	2,020	EUR	T	C	O	A-1
20161	CAISSE D'EPARGNE	02/09/2013	30/06/2016	30/06/2017	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	1,390	EUR	A	P	O	A-1
20162	CREDIT AGRICOLE	04/10/2013	01/09/2016	01/12/2016	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.68 %	1,680	1,720	EUR	T	C	O	A-1
5274041	CAISSE D'EPARGNE	13/04/2018	19/04/2018	05/05/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.89 %	1,890	1,890	EUR	A	P	O	A-1
A1418077	CAISSE D'EPARGNE	16/04/2018	20/04/2018	20/04/2020	3 981 235,14	F	Taux fixe à 1.79 %	1,790	1,790	EUR	A	P	O	A-1
MON520692EUR	SFIL	19/04/2018	25/04/2018	01/08/2018	3 638 190,60	F	Taux fixe à 2.25 %	2,250	2,300	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

VILLE DE MONT-SAINT-AIGNAN - BUDGET PRINCIPAL 2021 - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					47 434,03									
1681 Autres emprunts (total)					47 434,03									
200740243	Caisse Allocations Familiales	27/11/2014	27/11/2014	01/05/2015	47 434,03	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					19 156 859,77									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		14 360 274,12					1 105 177,08	249 649,76	0,00	90 670,77
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		14 360 274,12					1 105 177,08	249 649,76	0,00	90 670,77
00907	N	0,00	A-1	27 248,97	0,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.12 sur Euribor 12M) + 0.12	0,000	27 248,97	0,00	0,00	0,00
20112	N	0,00	A-1	303 333,22	6,25	V	LEP + 1.35	2,350	46 666,68	6 658,31	0,00	1 490,75
20131	N	0,00	A-1	585 000,00	13,00	V	Euribor 3M + 0.99	0,460	45 000,00	2 596,72	0,00	0,00
20132	N	0,00	A-1	397 500,00	13,00	V	Euribor 3M + 0.99	0,500	30 000,00	1 804,20	0,00	414,65
20161	N	0,00	A-1	1 506 479,58	10,50	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	127 697,15	20 940,07	0,00	9 582,54
20162	N	0,00	A-1	2 866 666,67	10,67	F	Taux fixe à 1.68 %	1,720	266 666,67	47 120,88	0,00	3 640,00
5274041	N	0,00	A-1	1 831 989,38	17,34	F	Taux fixe à 1.89 %	1,890	86 394,29	34 624,60	0,00	21 536,28
A1418077	N	0,00	A-1	3 728 482,08	12,30	F	Taux fixe à 1.79 %	1,790	257 277,34	66 739,83	0,00	43 149,00
MON520692EUR	N	0,00	A-1	3 113 574,22	12,33	F	Taux fixe à 2.25 %	2,300	218 225,98	69 165,15	0,00	10 857,55
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONT-SAINT-AIGNAN - BUDGET PRINCIPAL 2021 - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		18 973,63					4 743,40	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		18 973,63					4 743,40	0,00	0,00	0,00
200740243	N	0,00	A-1	18 973,63	3,33	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 743,40	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		14 379 247,75					1 109 920,48	249 649,76	0,00	90 670,77

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	14 379 247,75	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500 €	08/12/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels de bureautique (tableur, traitement de texte,...)	2	08/12/2016
L	Logiciels "métier " (comptabilité, RH, état civil, ...)	5	08/12/2016
L	Etudes non suivies d'investissements	1	08/12/2016
L	Insertions non suivies d'investissements	1	08/12/2016
L	Plantations, aménagements de massifs, création d'espaces verts	15	08/12/2016
L	Création de clôtures et de barrières ou portillons	10	08/12/2016
L	Aires de jeux et aménagements de terrains sportifs	10	08/12/2016
L	Aménagements intérieurs de type menuiserie (création de cloisons, de portes, de placards, ...)	15	08/12/2016
L	Aménagements courants forts ou faibles (création câblage informatique)	10	08/12/2016
L	Autres aménagements	15	08/12/2016
L	Candélabres, feux et panneaux de signalisation	10	08/12/2016
L	Entretien des espaces publics - balayeuses	7	08/12/2016
L	Entretien des espaces publics - équipements (souffleuses et aspirateurs à feuilles ...)	5	08/12/2016
L	Mobilier urbain (corbeilles, bancs,...)	10	08/12/2016
L	Entretien des espaces verts - équipements (tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses ...)	5	08/12/2016
L	Bâtiments - équipe régie - équipements pour maçonnerie, menuiserie, plomberie, réseaux ...)	5	08/12/2016
L	Véhicules lourds et engins de chantier	12	08/12/2016
L	Véhicules de tourisme et deux roues	5	08/12/2016
L	Véhicules utilitaires et assimilés	7	08/12/2016
L	Autocar	15	08/12/2016
L	Matériel informatique individuel	5	08/12/2016
L	Infrastructure réseaux (serveurs, armoires, autocom ...)	7	08/12/2016
L	Coffres forts et assimilés	20	08/12/2016
L	Autres matériels de bureau	5	08/12/2016
L	Mobilier à usage de bureau ou d'espace d'accueil ou de travail (ateliers, loges ...)	10	08/12/2016
L	Mobilier des groupes scolaires (salles de classes, restaurants ...) du Centre de Loisirs	15	08/12/2016
L	Matériels des salles de spectacles (consoles lumières et son, éclairages ...)	10	08/12/2016
L	Matériels de cuisines (équipements de cuisson, laves vaisselles, armoires réfrigérées...)	10	08/12/2016
L	Matériels des équipements sportifs (buts, paniers...)	10	08/12/2016
L	Autres matériels et équipements	5	08/12/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
RISQUE ET CHARGE	Contentieux travaux EMS	600 000,00	6	200 000,00	100 000,00	300 000,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 148 632,87	I 1 148 632,87
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 118 632,00	1 118 632,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 109 921,00	1 109 921,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	8 711,00	8 711,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 000,87	30 000,87
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	5 000,87	5 000,87
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	25 000,00	25 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 148 632,87	1 361 829,13	0,00	2 510 462,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 375 141,91	III 2 375 141,91
Ressources propres externes de l'année (a)		487 086,91	487 086,91
10222	FCTVA	355 278,91	355 278,91
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276351	Créance GFP de rattachement	131 808,00	131 808,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 888 055,00	1 888 055,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
28041513	GFP rat : Projet infrastructure	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	734 337,00	734 337,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	82 020,00	82 020,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	206 000,00	206 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	865 698,00	865 698,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	----------

Total ressources propres disponibles	2 375 141,91	661 023,82	4 403 751,27	0,00	7 439 917,00
---	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 510 462,00
Ressources propres disponibles	IV	7 439 917,00
Solde	V = IV – II (6)	4 929 455,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 01		Intitulé de l'opération : ECOLE MATERNELLE BERTHELOT			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
4581 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 02		Intitulé de l'opération : COMPLEMENT CROIX VAUBOIS			Date de la délibération : 13/12/2018
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
4581 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 03	Intitulé de l'opération : PARKING BRIDGE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
4581 (5)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					2 910 698,77	0,00										35 316,47	0,00	
Cercle de Bridge de Mont saint Aignan	2018	F		CE	2 910 698,77	0,00	5,06	X	V	(Euribor 3M + 1.6)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,630	V	(Euribor 3M + 1.6)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,630	A-1	EUR	35 316,47	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					21 140 662,74	16 058 645,10										191 161,20	612 644,78	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A	2018	P		CDC	715 243,85	649 413,46	19,00	A	V	Livret A + 1.3	2,050	V	Livret A + 1.3	1,800	A-1	EUR	11 689,44	34 261,95
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A	2018	P		CDC	840 762,62	763 379,59	19,42	A	V	Livret A + 1.3	2,050	V	Livret A + 1.3	1,800	A-1	EUR	13 740,83	40 274,61
LOGEAL IMMOBILIERE	2004	P		CDC	78 500,00	46 445,77	15,25	A	V	Livret A + 0.7	2,950	V	Livret A + 0.7	1,200	A-1	EUR	557,35	2 940,37

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGEAL IMMOBILIERE	2020	F		CE	1 300 000,00	1 300 000,00	5,43	X	V	(Euribor 3M + 1.6)-Floor -1.6 sur Euribor 3M	1,120	V	(Euribor 3M + 1.6)-Floor -1.6 sur Euribor 3M	1,070	A-1	EUR	10 434,73	0,00
LOGEAL IMMOBILIERE	2020	P		CDC	998 950,00	998 950,00	39,08	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	10 988,45	20 016,07
LOGEAL IMMOBILIERE	2020	P		CDC	259 740,00	259 740,00	49,08	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 857,14	3 924,34
SAHLM LOGIREP	2015	P		CDC	216 056,00	197 235,64	44,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	591,71	4 100,37
SAHLM LOGIREP	2015	P		CDC	374 341,17	332 290,87	34,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	996,87	9 018,53
SAHLM LOGIREP	2015	P		CDC	514 362,37	477 467,50	44,42	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 252,14	8 257,17
SAHLM LOGIREP	2015	P		CDC	740 269,19	668 613,28	34,42	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	7 354,75	15 764,84
SAHLM LOGISEINE	1992	P		CDC	943 175,92	289 882,47	6,58	A	V	Livret A + 1.3	5,800	V	Livret A + 1.3	1,800	A-1	EUR	5 217,88	41 768,74
SAHLM LOGISEINE	1993	P		CDC	92 265,27	31 767,99	7,17	A	V	Livret A + 1.3	5,800	V	Livret A + 1.3	1,800	A-1	EUR	571,82	4 014,10
SAHLM LOGISEINE	2006	P		CDC	243 776,00	20 683,62	0,00	A	V	Livret A + 0.65	2,650	V	Livret A + 0.65	1,150	A-1	EUR	237,86	20 683,62
SAHLM LOGISEINE	2011	P		CDC	681 043,42	575 489,52	30,25	A	V	Livret A + 0.6	2,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	6 330,38	15 679,47
SAHLM LOGISEINE	2011	P		CDC	342 912,94	306 013,59	40,25	A	V	Livret A + 0.6	2,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 366,15	5 947,05
SAHLM LOGISEINE	2010	P		CDC	69 096,00	52 485,61	24,58	A	V	Livret A + (-0.2)	1,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	157,46	2 024,82
SAHLM LOGISEINE	2013	P		CDC	684 000,00	553 046,38	22,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	6 083,51	21 263,17
SAHLM LOGISEINE	2013	P		CDC	205 460,00	140 801,03	12,33	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 548,81	10 134,25
SAHLM LOGISEINE	2013	P		CDC	446 678,00	385 886,29	32,83	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	4 244,75	9 762,77
SAHLM LOGISEINE	2013	P		CDC	353 862,00	318 284,79	42,83	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 501,13	5 828,79
SAHLM LOGISEINE	2013	P		CDC	193 229,50	162 946,11	32,83	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	488,84	4 704,77
SAHLM LOGISEINE	2013	P		CDC	120 098,50	105 544,70	42,83	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	316,63	2 303,29

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM LOGISEINE	2015	C		Crédit Foncier	1 470 750,13	1 316 558,56	27,67	T	V	(Euribor 3M + 1.85)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,890	V	(Euribor 3M + 1.85)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,890	A-1	EUR	18 302,59	35 582,67
SAHLM LOGISEINE	2014	P		Crédit Foncier	944 813,00	884 900,44	35,18	A	V	(Livret A + 1.11)-Floor 0 sur Livret A	2,360	V	(Livret A + 1.11)-Floor 0 sur Livret A	1,610	A-1	EUR	14 246,90	15 872,16
SAHLM LOGISEINE	2017	P		CDC	31 041,29	25 854,14	16,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	284,40	1 739,57
SAHLM LOGISEINE	2017	P		CDC	314 614,30	282 177,06	20,25	A	V	Livret A + 1.03	1,780	V	Livret A + 1.03	1,530	A-1	EUR	4 317,31	11 495,41
SAHLM LOGISEINE	2017	P		CDC	200 249,30	190 973,36	40,25	A	V	Livret A + 1.03	1,780	V	Livret A + 1.03	1,530	A-1	EUR	2 921,89	3 383,10
SAHLM LOGISEINE	2015	P		CDC	237 388,00	214 195,88	34,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 356,15	5 050,40
SAHLM LOGISEINE	2015	P		CDC	161 309,00	149 597,82	44,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 645,58	2 587,10
SAHLM LOGISEINE	2015	P		CDC	17 428,50	15 453,23	34,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	46,36	419,41
SAHLM LOGISEINE	2015	P		CDC	21 183,50	19 316,88	44,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	57,95	401,59
SAHLM LOGISEINE	2016	P		CDC	468 200,00	384 326,92	15,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	4 227,60	22 100,14
SAHLM LOGISEINE	2019	P		CDC	45 725,00	44 936,30	38,00	A	V	Livret A + 1.06	1,810	V	Livret A + 1.06	1,560	A-1	EUR	701,01	911,34
SAHLM LOGISEINE	2019	P		CDC	58 613,00	57 882,36	48,00	A	V	Livret A + 1.06	1,810	V	Livret A + 1.06	1,560	A-1	EUR	902,96	884,18
SAHLM LOGISEINE	2019	P		CDC	22 367,00	21 981,20	38,00	A	V	Livret A + 1.06	1,810	V	Livret A + 1.06	1,560	A-1	EUR	342,91	445,79
SAHLM LOGISEINE	2020	P		CDC	68 226,00	68 226,00	39,00	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,610	A-1	EUR	1 269,00	1 164,22
SAHLM LOGISEINE	2020	P		CDC	120 988,00	120 988,00	39,00	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,610	A-1	EUR	2 250,38	2 064,56
SAHLM LOGISEINE	2020	P		CDC	89 360,00	89 360,00	49,00	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,610	A-1	EUR	1 662,10	1 098,58
SAHLM LOGISEINE	2018	P		CDC	593 556,15	566 618,12	32,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	6 232,80	14 335,22
SAHLM LOGISEINE	2018	P		CDC	160 365,93	149 421,07	22,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 643,63	5 744,84

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM LOGISEINE	2018	P		CDC	447 651,59	408 992,58	25,83	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,100	A-1	EUR	4 498,92	13 673,88
SAHLM LOGISEINE	2019	P		CDC	40 177,00	39 476,53	38,92	A	V	Livret A + 1.01	1,760	V	Livret A + 1.01	1,510	A-1	EUR	0,00	0,00
SAHLM LOGISEINE	2019	P		CDC	45 835,00	45 255,70	48,92	A	V	Livret A + 1.01	1,760	V	Livret A + 1.01	1,510	A-1	EUR	0,00	0,00
SAHLM LOGISEINE	2019	P		CDC	287 083,00	283 025,54	48,92	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
SAHLM LOGISEINE	2019	P		CDC	409 245,00	401 461,60	38,92	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
SAHLM LOGISEINE	2019	P		CDC	30 454,00	29 923,04	38,92	A	V	Livret A + 1.01	1,760	V	Livret A + 1.01	1,510	A-1	EUR	0,00	0,00
SAHLM LOGISEINE	2020	P		CDC	45 576,18	45 576,18	39,17	A	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	501,34	0,00
SAHLM PLAINE NORMANDE	1987	P		CDC	1 144 739,67	223 023,36	3,58	A	V	Livret A + 0.52	4,940	V	Livret A + 0.52	1,020	A-1	EUR	2 274,84	56 574,42
SAHLM PLAINE NORMANDE	1995	P		CDC	1 459 599,77	596 636,05	9,00	A	V	Livret A + 1.3	5,800	V	Livret A + 1.3	1,800	A-1	EUR	10 739,45	60 618,36
SAHLM PLAINE NORMANDE	1995	P		CDC	1 740 482,10	701 340,24	9,42	A	V	Livret A + 1.3	5,800	V	Livret A + 1.3	1,800	A-1	EUR	12 624,12	71 256,34
SEMINOR	2018	P		CDC	49 818,58	44 798,73	19,25	A	V	Livret A + 0.8	1,550	V	Livret A + 0.8	1,300	A-1	EUR	582,38	2 568,41
TOTAL GENERAL					24 051 361,51	16 058 645,10											226 477,67	612 644,78

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	35 316,47
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	2 198 692,50
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	2 234 008,97
Recettes réelles de fonctionnement	II	20 389 370,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	10,96
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2019	Mobilier : Mobilier photocopieur couleur	715,00	Toshiba Grand Ouest – TGO SAS BNP Paribas Lease Groupe	4	715,00	179,00	0,00	0,00	1 430,00	2 324,00
2019	Mobilier : Mobilier photocopieur Noir & Blanc	715,00	Toshiba Grand Ouest – TGO SAS BNP Paribas Lease Groupe	4	715,00	179,00	0,00	0,00	1 430,00	2 324,00
2019	Mobilier : Mobilier photocopieur Noir & Blanc	715,00	Toshiba Grand Ouest – TGO SAS BNP Paribas Lease Groupe	4	715,00	179,00	0,00	0,00	1 430,00	2 324,00
2019	Mobilier : Mobilier photocopieur Noir & Blanc	715,00	Toshiba Grand Ouest – TGO SAS BNP Paribas Lease Groupe	4	715,00	179,00	0,00	0,00	1 430,00	2 324,00
2019	Mobilier : Mobilier photocopieur Noir & Blanc	715,00	Toshiba Grand Ouest – TGO SAS BNP Paribas Lease Groupe	4	715,00	179,00	0,00	0,00	1 430,00	2 324,00
2019	Mobilier : Mobilier photocopieur Noir & Blanc	2 323,00	Toshiba Grand Ouest – TGO SAS BNP Paribas Lease Groupe	4	2 323,00	580,00	0,00	0,00	1 430,00	4 333,00
2019	Mobilier : Mobilier photocopieur Noir & Blanc	945,00	Toshiba Grand Ouest – TGO SAS BNP Paribas Lease Groupe	4	945,00	236,00	0,00	0,00	4 646,00	5 827,00
2019	Mobilier : Mobilier photocopieur Noir & Blanc	1 334,00	Toshiba Grand Ouest – TGO SAS BNP Paribas Lease Groupe	4	1 334,00	333,00	0,00	0,00	1 891,00	3 558,00
2019	Mobilier : Mobilier photocopieur Noir & Blanc	1 147,00	Toshiba Grand Ouest – TGO SAS BNP Paribas Lease Groupe	4	1 147,00	287,00	0,00	0,00	2 294,00	3 728,00
2019	Mobilier : Mobilier photocopieur Noir & Blanc	998,00	Toshiba Grand Ouest – TGO SAS BNP Paribas Lease Groupe	4	998,00	250,00	0,00	0,00	1 996,00	3 244,00

VILLE DE MONT-SAINT-AIGNAN - BUDGET PRINCIPAL 2021 - BP - 2021

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2019	Mobilier : Mobilier photocopieur Noir & Blanc	1 320,00	Toshiba Grand Ouest – TGO SAS BNP Paribas Lease Groupe	4	1 320,00	330,00	0,00	0,00	2 640,00	4 290,00
2019	Mobilier : Mobilier photocopieur Noir & Blanc	1 891,00	Toshiba Grand Ouest – TGO SAS BNP Paribas Lease Groupe	4	1 891,00	472,00	0,00	0,00	3 782,00	6 145,00

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6521.00	S6551	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	Subvention au budget annexe Euroceane	Etablissement de droit public	495 780,00
6558.00	S25606	30 : SERVICES COMMUNS CULTURE	Centre Dramatique national (Scène National Petit-Quevilly/Mont-Saint-Aignan)	Etablissement de droit public	234 000,00
6558.00	S493	212 : ECOLES ELEMENTAIRES	Frais de scolarité - Ecoles élémentaires publiques	Etablissement de droit public	10 880,00
6558.00	S499	211 : ECOLES MATERNELLES	Frais de scolarité - Ecoles Maternelles Publiques	Etablissement de droit public	5 440,00
6558.00	S943	212 : ECOLES ELEMENTAIRES	Frais de scolarité - Ecoles élémentaires Privées OGEC	Etablissement de droit public	17 685,00
6558.00	S27152	211 : ECOLES MATERNELLES	Frais de scolarité - Ecoles maternelles Privées OGEC	Etablissement de droit public	15 330,00
657362.00	S9359	520 : SERVICES COMMUNS INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	C.C.A.S.	Etablissement de droit public	746 000,00
6574.00	S21273	020 : ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	A.C.L. - Association Culture et Loisirs des Agents Territoriaux de la Ville (Jouets de Noël)	Association	7 900,00
6574.00	S21274	020 : ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	A.C.L. - Association Culture et Loisirs des Agents Territoriaux de la Ville (Amicale du Pers)	Association	12 500,00
6574.00	S25664	025 : AIDES AUX ASSOCIATIONS/ ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Rouen	Association	300,00
6574.00	S21237	025 : AIDES AUX ASSOCIATIONS/ ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	Amicale des Anciens Combattants	Association	600,00
6574.00	S24224	025 : AIDES AUX ASSOCIATIONS/ ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	Souvenir Français	Association	200,00
6574.00	S21220	04 : RELATIONS INTERNATIONALES	ALIF	Association	300,00
6574.00	S21286	04 : RELATIONS INTERNATIONALES	Mont-Saint-Aignan International - Coopération décentralisée (Burkina Faso)	Association	2 000,00
6574.00	S21285	04 : RELATIONS INTERNATIONALES	Mont-Saint-Aignan International - Fonctionnement (Jumelage)	Association	2 000,00
6574.00	S21283	12 : HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Ecole du Chat	Association	300,00
6574.00	S21282	12 : HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Association Colombophile Les Zéphirs de MSA	Association	300,00
6574.00	S21235	212 : ECOLES ELEMENTAIRES	Union des Délégués départementaux de l'Education Nationale de Rouen (DDEN)	Association	130,00
6574.00	S25663	212 : ECOLES ELEMENTAIRES	Normandie Lorraine	Association	600,00
6574.00	S21483	212 : ECOLES ELEMENTAIRES	Envol Saint Jean arred	Association	150,00
6574.00	S21238	22 : ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	Foyer Socio-éducatif Jean de la Varende	Association	600,00
6574.00	S21324	2552 : COOPERATIVES SCOLAIRES	Ecole Saint-Exupery Maternelle	Association	328,00
6574.00	S21324	2552 : COOPERATIVES SCOLAIRES	Ecole Camus Maternelle	Association	436,00
6574.00	S21324	2552 : COOPERATIVES SCOLAIRES	Ecole Berthelot Maternelle	Association	269,00
6574.00	S21324	2552 : COOPERATIVES SCOLAIRES	Ecole Marie Curie	Association	234,00
6574.00	S21324	2552 : COOPERATIVES SCOLAIRES	Ecole du Village Maternelle	Association	214,00
6574.00	S21325	2552 : COOPERATIVES SCOLAIRES	Ecole Saint-Exupery Elémentaire	Association	848,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574.00	S21325	2552 : COOPERATIVES SCOLAIRES	Ecole Camus Élémentaire	Association	784,00
6574.00	S21325	2552 : COOPERATIVES SCOLAIRES	Ecole Berthelot Élémentaire	Association	514,00
6574.00	S21325	2552 : COOPERATIVES SCOLAIRES	Ecole Pierre Curie	Association	472,00
6574.00	S21325	2552 : COOPERATIVES SCOLAIRES	Ecole du Village Élémentaire	Association	511,00
6574.00	S21224	30 : SERVICES COMMUNS CULTURE	Art et Culture	Association	8 500,00
6574.00	S24226	30 : SERVICES COMMUNS CULTURE	Lire & Faire Lire	Association	680,00
6574.00	S21229	311 : EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	Animation Musicale à l'Université de Rouen	Association	1 800,00
6574.00	S21230	311 : EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	Chorale Passacaille	Association	600,00
6574.00	S21231	311 : EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	Testa Duende	Association	750,00
6574.00	S21228	311 : EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	Big Band christian Garros	Association	8 000,00
6574.00	S21223	313 : THEATRES	Troupe de l'Escouade	Association	5 700,00
6574.00	S21232	314 : CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	Grand Ecran	Association	1 350,00
6574.00	S24227	321 : BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	La Bibliothèque à l'Hôpital de Rouen et sa Région	Association	200,00
6574.00	S21226	321 : BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	Bibliothèque pour tous des Tisserands- du Village	Association	2 852,00
6574.00	S21227	321 : BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	Culture et Bibliothèque pour Tous Saint-André	Association	5 723,00
6574.00	S21247	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA Roller Skating (MSARS)	Association	5 250,00
6574.00	S21251	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	Entente MSA/Maromme	Association	7 220,00
6574.00	S21252	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	Club de Gymnastique du 3ème Age	Association	500,00
6574.00	S21250	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA Tennis Club	Association	3 600,00
6574.00	S21253	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	Rouen Msa Volley Ball & Beach (ROUEN MSA VBB) ASPTT	Association	3 200,00
6574.00	S21248	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA Basket	Association	7 600,00
6574.00	S21254	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA Karaté	Association	1 530,00
6574.00	S21255	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA Escrime	Association	5 230,00
6574.00	S21256	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA Judo	Association	3 160,00
6574.00	S21257	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA Natation	Association	4 640,00
6574.00	S21258	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA Pétanque	Association	280,00
6574.00	S21259	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA Gym aux Agrès	Association	530,00
6574.00	S21260	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA Tennis de Table	Association	4 600,00
6574.00	S21261	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA Triathlon	Association	2 500,00
6574.00	S21262	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	Campus Diving	Association	1 200,00
6574.00	S21263	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA ASRUC Tir à l'Arc (Anciennement Compagnie des Archers de Mt-St-Aignan)	Association	1 350,00
6574.00	S21264	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	Maromme-Déville-Mt-St-Aignan Badminton	Association	6 400,00
6574.00	S21265	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	RC MSA rugby	Association	4 750,00
6574.00	S21266	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	ASRUC Hockey sur Gazon	Association	3 950,00
6574.00	S21267	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	ASRUC Tennis	Association	2 000,00
6574.00	S21268	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	ASRUC Rugby	Association	2 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574.00	S25665	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	ASRUC Santé	Association	1 000,00
6574.00	S21269	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA Yoga	Association	360,00
6574.00	S21270	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	Golf de Rouen	Association	4 050,00
6574.00	S28548	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	SHUR	Association	1 200,00
6574.00	S21239	422 : AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	Les Scouts et Guides de France	Association	1 750,00
6574.00	S21275	512 : ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	Mouvement Français pour le Planning Familial	Association	300,00
6574.00	S21278	520 : SERVICES COMMUNS INTERVENTIONS SOCIALES	VMEH - Visite des Malades dans les ETS Hospitaliers	Association	120,00
6574.00	S21272	521 : SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	Handisup - Haute Normandie	Association	150,00
6574.00	S21279	523 : ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTES	La Banque Alimentaire	Association	2 268,00
6574.00	S28528	523 : ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTES	Soutien Covid	Association	6 193,00
6574.00	S28547	523 : ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTES	FEDER	Association	8 000,00
6574.00	S24228	60 : SERVICES COMMUNS FAMILLE	Comité de Quartier Village-Vatine	Association	2 250,00
6574.00	S24229	60 : SERVICES COMMUNS FAMILLE	Comité quartier du plateau "AS des Coquets"	Association	600,00
6574.00	S21281	61 : SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	Club la Joie de vivre	Association	500,00
6574.00	S21242	61 : SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	Association pour l'animation, les loisirs et la culture (maison retraite Boucicaut)	Association	450,00
6574.00	S21243	61 : SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	Club du Plateau	Association	3 600,00
6574.00	S21244	63 : AIDES A LA FAMILLE	CNL 76	Association	100,00
6574.00	S21245	63 : AIDES A LA FAMILLE	MSA Accueil - AVF	Association	1 400,00
6574.00	S21233	63 : AIDES A LA FAMILLE	Asso Familles Rurales Activités associatives	Association	16 725,00
6574.00	S21284	824 : AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN/ AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	Fédération des Jardins Ouvriers et Familiaux de Hte-Normandie	Association	600,00
6574.00	S21222	31 : EXPRESSION ARTISTIQUE	Ecole d'Improvisation de Jazz Christian Garros	Association	32 200,00
6574.00	S24231	31 : EXPRESSION ARTISTIQUE	EIJ : Dotation métropolitaine	Association	4 677,00
6574.00	S21249	40 : SERVICES COMMUNS SPORT ET JEUNESSE	MSA Football Club	Association	27 520,00
6574.00	S24230	60 : SERVICES COMMUNS FAMILLE	Comité de Quartier Saint-André/Maison des Associations	Association	23 000,00
6574.00	S21340	020 : ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	Fond Solidarité	Association	15 852,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D P001 2021/1 TENNIS PADEL	0,00	0,00	0,00	0,00	86 200,00	624 982,00	184 790,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		58,00	0,70	58,70	47,70	6,00	53,70
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	14,00	0,00	14,00	13,00	1,00	14,00
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	13,00	0,00	13,00	12,00	0,00	12,00
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	2,00	0,70	2,70	2,70	0,00	2,70
ATTACHE PRINCIPAL	A	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	8,00	0,00	8,00	4,00	3,00	7,00
REDACTEUR	B	7,00	0,00	7,00	4,00	1,00	5,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		134,00	1,70	135,70	125,85	5,00	130,85
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	18,00	0,00	18,00	18,00	0,00	18,00
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	53,00	0,85	53,85	51,00	1,00	52,00
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	43,00	0,85	43,85	41,85	0,00	41,85
AGENT DE MAITRISE	C	9,00	0,00	9,00	7,00	2,00	9,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
INGENIEUR HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUT PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENF	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		24,00	0,00	24,00	18,00	5,00	23,00
AUXI. PUER PPAL 1ERE CLASS	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
AUXILIAIRE PUER PPAL 2E CL	C	12,00	0,00	12,00	7,00	4,00	11,00
PUERICULTRICE DE CLASSE NOR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
PUERICULTRICE HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

VILLE DE MONT-SAINT-AIGNAN - BUDGET PRINCIPAL 2021 - BP - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EDUCATEUR DES APS PAL DE 2E CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	5,35	11,35	1,52	7,83	9,35
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2E CL	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	0,00	1,20	1,20	0,00	1,20	1,20
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80	0,80
ASSISTANT D'ENS ART	B	1,00	1,00	2,00	0,00	2,00	2,00
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	0,00	1,83	1,83	0,00	1,83	1,83
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2CL	B	0,00	0,52	0,52	0,52	0,00	0,52
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
BIBLIOTHECAIRE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PROFESSEUR ENS ART. CLASSE NLE	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		21,00	8,66	29,66	14,36	11,30	25,66
ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	10,00	6,30	16,30	2,00	11,30	13,30
ADJOINT TER. D'ANIMATION	C	6,00	2,36	8,36	8,36	0,00	8,36
ANIMATEUR	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
GARDIEN BRIGADIER POL MUN	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		262,00	16,41	278,41	226,43	35,13	261,56

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	ADM	376	0,00	3-2	CDD CDD
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	TECH	359	0,00	3-2	CDD CDD
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	CULT	453	0,00	3-2	CDD CDD
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	CULT	195	0,00	A A	CDI CDI
ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	ANIM	1798	0,00	3-2	CDD CDD
ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	ANIM	2253	0,00	3-2	CDD CDD
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	773	0,00	3-2	CDD CDD
ASSISTANT D'ENS ART	B	CULT	379	0,00	3-2	CDD CDD
ASSISTANT D'ENS ART	B	CULT	409	0,00	3-2	CDD CDD
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	CULT	357	0,00	3-2	CDD CDD
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	CULT	828	0,00	A A	CDI CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	1845	0,00	3-3-2°	CDD CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	CULT	732	0,00	A A	CDI CDI
AUXILIAIRE PUER PPAL 2E CL	C	MS	1433	0,00	3-2	CDD CDD
PROFESSEUR ENS ART. CLASSE NLE	A	CULT	821	0,00	A A	CDI CDI
PUERICULTRICE DE CLASSE NOR	A	MS	643	0,00	3-3-2°	CDD CDD
REDACTEUR	B	ADM	388	0,00	3-2	CDD CDD
TECHNICIEN	B	ADM	431	0,00	3-2	CDD CDD
TECHNICIEN	B	TECH	883	0,00	3-2	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	3186	0,00	3-1	CDD CDD
ASSISTANTE MATERNELLE	C	S	1100	0,00	A	A A
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	507	0,00	110	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

VILLE DE MONT-SAINT-AIGNAN - BUDGET PRINCIPAL 2021 - BP - 2021

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) 20/12/2012 - DSP	Centre Nautique et de Remise en forme EUROCEANE	Société VM76130	Société Anonyme	450 000,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SEMINOR		SEM	44 798,73
-	SAHLM PLAINES NORMANDE		SA HLM	1 520 999,65
-	CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A		SA HLM	1 412 793,05
-	Cercle de Bridge de Mont saint Aignan		Association	0,00
-	LOGEAL IMMOBILIERE		SA HLM	2 605 135,77
-	SAHLM LOGIREP		SA HLM	1 675 607,29
-	SAHLM LOGISEINE		SA HLM	8 799 310,59
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
14/12/2017 - Contribution obligatoire	Centre Dramatique National		Etablissement Public de Coopération Culturelle	234 000,00
Autres				
23/12/2020 - PORTAGE FONCIER	EPFN		Etablissement Public Foncier de Normandie	1 650 000,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
ROUEN NORMANDIE METROPOLE	01/01/2015	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL	02/01/2014	Sans fiscalité propre	234 000,00
ALTERN	18/02/2021	Sans fiscalité propre	14 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS Ville de Mont-Saint-Aignan		-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	CENTRE NAUTIQUE ET DE REMISE EN FORME EUROCEANE	26/11/2001	2001-143 - 26/11/2001	21760451100014	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	1 164 254,00	0,01	13,60	0,00	158 339,00	0,00
TFPB	25 150 247,00	0,01	49,31	0,00	12 521 851,00	0,00
TFPNB	100 285,00	0,01	42,64	0,00	42 762,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



Mont
Saint
Aignan

ARRETE - SIGNATURES – BUDGET PRIMITIF 2021 - VILLE

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES : Pour : 25

Contre : 8

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2021

Présenté par le Maire,

A Mont-Saint-Aignan, le 25/03/2021

Le Maire,



Catherine FLAVIGNY

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session

A Mont-Saint-Aignan,

Les membres du Conseil Municipal

François VION	Michèle PREVOST	Valérie BERTEAU	PIERRE CONIL
Marine CHABERT-DUKEN	Nicolas CALEMARD	Laure D'QUIN	Pascal MAGOAROU
Bertrand CAMILLERAPP	Alain SARRAZIN	Fabien POISSON	Claudie MAUGÉ
Françoise CHASSAGNE	Gérard RICHARD	Arnaud BARROIS	Christine LECLERCQ
Gaetan LUCAS	Brigitte PETIT	Marion DIARRA	Sylvie NICO-CROIZAT
Stéphane FOURILLON	Isabelle VION	Jérôme BESNARD	Alexandre RIOU
Thomas SOULIER	Nathalie ADRIAN	Thibault GANCEL	Carole BIZIEAU
Cécile GRENIER	Laurence ECHEVALIER	Benjamin DUCA-DENEUVE	Stéphane HOLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20210325-2021-03-05-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021